



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2024-163

PUBLIÉ LE 26 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /**

R32-2024-02-26-00003 - Arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France portant agrément du Centre de santé ayant pour numéro FINESS 600012827 pour ses activités dentaires (2 pages)	Page 3
R32-2024-02-26-00002 - Arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France portant agrément du Centre de santé ayant pour numéro FINESS 600015358 pour ses activités dentaires (2 pages)	Page 6
R32-2024-02-26-00004 - Arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France portant agrément du Centre de santé ayant pour numéro FINESS 600016653 pour ses activités dentaires (2 pages)	Page 9

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-02-26-00003

Arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France portant agrément du Centre de santé ayant pour numéro FINESS 600012827 pour ses activités dentaires

Arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France portant agrément du Centre de santé ayant pour numéro FINESS 600012827 pour ses activités dentaires

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS- DE- FRANCE**

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu les articles L.6323-1 à L.6323-1-15 et D.6323-1 à D.6323-15 du code de la santé publique ;

Vu les articles L.160-10, L.162-14-1 et L.162-32 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu l'ordonnance du 12 janvier 2018 relative aux conditions de création et de fonctionnement des centres de santé ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2016-1625 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n° 2018-143 du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

Vu la loi n°2023-378 du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 16 janvier 2024 modifiée portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France

**ARRÊTE :**

Article 1er

Le centre de santé dont la raison sociale est Centre dentaire de Nogent-sur-Oise

situé à l'adresse suivante 2 avenue du 8 mai 1945 à Nogent-sur-Oise (60180)

dont le numéro FINESS est 600012827

et dont la raison sociale de l'organisme gestionnaire est Association Prévention Dentaire de Nogent-sur-Oise

situé à l'adresse suivante 2 avenue du 8 mai 1945 à Nogent-sur-Oise (60180)

**EST AGRÉÉ** pour ses activités dentaires.

Cet agrément vaut autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux dans le centre ou l'antenne concerné.

Article 2. Le présent agrément est provisoire et délivré pour une durée d'UN AN

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Lille, le 26 février 2024

Pour le directeur général et par délégation,

Le Responsable  
du Pôle de Proximité de l'Oise



Alexandre CARPENTIER

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-02-26-00002

Arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France portant agrément du Centre de santé ayant pour numéro FINESS 600015358 pour ses activités dentaires

Arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France portant agrément du Centre de santé ayant pour numéro FINESS 600015358 pour ses activités dentaires

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS- DE- FRANCE**

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu les articles L.6323-1 à L.6323-1-15 et D.6323-1 à D.6323-15 du code de la santé publique ;

Vu les articles L.160-10, L.162-14-1 et L.162-32 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu l'ordonnance du 12 janvier 2018 relative aux conditions de création et de fonctionnement des centres de santé ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2016-1625 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n° 2018-143 du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

Vu la loi n°2023-378 du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 16 janvier 2024 modifiée portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France

**ARRÊTE :**

Article 1er

Le centre de santé dont la raison sociale est centre médico dentaire de l'hôtel de ville de Senlis situé à l'adresse suivante 4 rue du Châtel à Senlis (60300)

dont le numéro FINESS est 600015358

et dont la raison sociale de l'organisme gestionnaire est Association médico dentaire de l'hôtel de ville de Senlis

situé à l'adresse suivante 4 rue du Châtel à Senlis (60300)

**EST AGRÉÉ** pour ses activités dentaires.

Cet agrément vaut autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux dans le centre ou l'antenne concerné.

Article 2. Le présent agrément est provisoire et délivré pour une durée d'UN AN

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Lille, le 26 février 2024

Pour le directeur général et par délégation,

Le Responsable  
du Pôle de Proximité de l'Oise



Alexandre CARPENTIER

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-02-26-00004

Arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France portant agrément du Centre de santé ayant pour numéro FINESS 600016653 pour ses activités dentaires

Arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France portant agrément du Centre de santé ayant pour numéro FINESS 600016653 pour ses activités dentaires

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS- DE- FRANCE**

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 ;

Vu les articles L.6323-1 à L.6323-1-15 et D.6323-1 à D.6323-15 du code de la santé publique ;

Vu les articles L.160-10, L.162-14-1 et L.162-32 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu l'ordonnance du 12 janvier 2018 relative aux conditions de création et de fonctionnement des centres de santé ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2016-1625 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n° 2018-143 du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

Vu la loi n°2023-378 du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 16 janvier 2024 modifiée portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France

**ARRÊTE :**

Article 1er

Le centre de santé dont la raison sociale est Centre de santé polyvalent Dentesthetics

situé à l'adresse suivante 66 rue Jean Jaurès à Creil (60100)

dont le numéro FINESS est 600016653

et dont la raison sociale de l'organisme gestionnaire est Association Dentesthetics

situé à l'adresse suivante 66 rue Jean Jaurès à Creil (60100)

**EST AGRÉÉ** pour ses activités dentaires.

Cet agrément vaut autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux dans le centre ou l'antenne concerné.

Article 2. Le présent agrément est provisoire et délivré pour une durée d'UN AN

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Lille, le 26 février 2024

Pour le directeur général et par délégation,

Le Responsable  
du Pôle de Proximité de l'Oise



Alexandre CARPENTIER